

**Concours interne, externe et troisième concours d'attaché territorial
Session 2022**

Objet : Procès-verbal de la réunion d'admission du jeudi 1^{er} juin 2023

Etaient régulièrement convoqués :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Samir ABDELLATIF, administrateur territorial au département de la Seine-Saint-Denis
Florence BACO-AMBRASS, administratrice territoriale à Palaiseau
Arsène BOLOUVI, attaché territorial principal au département de Seine-Saint-Denis
Anne-Sophie DOURNES, présidente du jury, administratrice territoriale à Saint-Denis
Damaly CHUM, ingénieur territorial en chef à la communauté d'agglomération Plaine Commune
Véronique DUPONT, ingénieur territorial en chef du département du Val-de-Marne
Emmanuel GANDIA, attaché territorial principal à Livry-Gargan
Olivier GILTON, directeur territorial à la région Ile-de-France
Anthony GIUNTA, administrateur territorial à La Courneuve
Claire GUILHEM COLIER, attachée territoriale principale à Villiers-sur-Marne
Didier GUILLOU, attaché territorial hors classe à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Claire KAHN, directrice territoriale à Sevran
Marine KEISER, administratrice territoriale à la Ville de Paris
Robert LIMMOIS, administrateur territorial hors classe au CNFPT
Florentin MANJAKAVELO, attaché territorial hors classe à Rueil-Malmaison
Patricia MECHAIN, administratrice territoriale au CIG de la grande couronne
Rozenn MERRIEN, directrice territoriale à Noisy-le-Sec
Caroline METAIS, administratrice territoriale à Bagneux
Jean-Laurent NGUYEN, administrateur territorial général au CIG de la grande couronne
Catherine ODIN, administratrice territoriale à la région Ile-de-France
Jean-Marc PACOR, représentant du personnel de catégorie « A » à la CAP
Tiphany PAYRE, administratrice territoriale à Courbevoie
Françoise RIGAL, administratrice territoriale hors classe à la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne
Joseph SALAMON, ingénieur territorial en chef hors classe au département des Hauts-de-Seine
Audrey SAUNION, administratrice territoriale en détachement à la Ville de Paris
Ludovic SOKALEWICZ, ingénieur territorial principal au SIAAP

Collège des personnalités qualifiées

Catherine ALFARROBA, représentante du CNFPT
Lounis AMEDJKOUH, directeur des sports à Gennevilliers
Nadia ATTAF, conseillère formation au CNFPT
Marie-Catherine BARIGAULT, directrice générale adjointe des services techniques à Bois-Colombes
Karima BENTOUT, directrice générale adjointe des services à Eaubonne
Christophe BEY, directeur général adjoint des services à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Thomas BOQUILLON, directeur général des services aux Lilas
Nadège DUBOURG, directrice des familles à Alfortville
Catherine DURAND, directrice territoriale, retraitée
Bruno GASTAL, administrateur territorial hors classe, retraité
Aurélia GIBEAUX, directrice générale des services à Chatou
Fabienne GROLLEAU, responsable du domaine ressources humaines au département du Val-de-Marne
Vincent KERBIQUET, directeur général adjoint des services à Nogent-sur-Marne
Christine LAROCHE, directrice de maison départementale des solidarités au département de Seine-et-Marne
Chrystel LECLERC, directrice générale des services du centre de gestion de Seine-et-Marne
Jean-François LEONTE, directeur général adjoint des services à Plaine Commune Habitat
Pascale MORIN, directrice des systèmes d'information à Villiers-sur-Marne
Olivier PANZANI, directeur de la santé à Vitry-sur-Seine

Céline ROUSSET, directrice générale des services du centre de gestion d'Eure-et-Loir
Marie-Thérèse ROUX, administratrice territoriale hors classe, retraitée
Jean-Baptiste ROYE, directeur général adjoint des services à Épinay-sur-Seine
Nicolas VIARD, chef du service coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture du Loiret
Hélène VICQ, directrice de l'urbanisme à Plaine Commune
Sylvie VIVIER, directrice du territoire d'action sociale Grand Versailles au département des Yvelines
Stéphane VOISIN, responsable du service action sociale et loisirs au département du Val-de-Marne
Carole ZIEM, directrice de la culture à Fontenay-sous-Bois

Collège des élus locaux

Eric BEAL, conseiller municipal de Rosny-sous-Bois
Imène BEN CHEIK, adjointe au maire d'Orly
Béatrice BELLARD, adjointe au maire de Boulogne-Billancourt
Christophe BERNIER, adjoint au maire de Gennevilliers
Francis CAMMAL, maire de Gien
Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas
Eric de VALROGER, adjoint au maire de Compiègne
Aizina DJANY, adjointe au maire de Linas
Joëlle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont
Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison
Nordine HABIBÈCHE, adjoint au maire de Louvres
Laurence HODE, conseillère municipale de Livry-Gargan
Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin
Pierre LENTIER, conseiller municipal délégué de Villecresnes
Anthony MANGIN, suppléant de la présidente du jury, adjoint au maire de Drancy
Karine MARTIN, conseillère municipale déléguée de Marly-le-Roi
Florence MARY, adjointe au maire de Soisy-sous-Montmorency
Bertrand MASSOT, maire de Luisant
Jennifer MOHR, conseillère municipale de Monthyon
Pnina MOKRI, conseillère municipale de Bussy-Saint-Georges
Hélène MOULINAT-KERGOAT, adjointe au maire de Livry-Gargan
Michel OUDINET, adjoint au maire de Villiers-sur-Marne
Francis SELLAM, adjoint au maire de Joinville-le-Pont
Anne THIBAUT, maire d'Arville, présidente du centre de gestion de Seine-et-Marne
Sébastien THIROUARD, maire de Val-au-Perche
Hervé TOUGUET, conseiller municipal de Villeparisis

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n°2022-281 du 10 octobre 2022, s'est réuni ce jour afin de procéder, en application de la réglementation en vigueur, à l'examen des mérites de l'ensemble des candidats de la session 2022 des concours interne, externe et troisième concours d'attaché territorial.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°87-1099 du 30 décembre, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury, compte tenu des résultats des candidats, décide de modifier comme suit le nombre de places ouvertes aux concours externe, interne et au 3^e concours :

Dans la spécialité « Administration générale », le jury décide de transférer 4 postes du 3^e concours et 171 du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 67 postes au 3^e concours, 255 postes au concours externe et 388 postes au concours interne.

Dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social », le jury décide de transférer 9 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 15 postes au concours externe et 21 postes au concours interne. Le nombre de postes du 3^e concours est inchangé.

Dans la spécialité « Analyste », le jury décide de transférer 1 poste du 3^e concours et 2 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit

donc comme suit : 0 postes au 3^e concours 4 postes au concours externe et 6 postes au concours interne.

Dans la spécialité « Animation », le jury décide de transférer 8 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 10 postes au concours externe et 17 postes au concours interne. Le nombre de postes du 3^e concours est inchangé.

Le jury, après délibération, détermine les seuils d'admission par voie de concours, compte tenu du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats.

Les listes ci-jointes des candidats admis sont arrêtées comme suit :

Troisième concours : **77 admis**

- Spécialité administration générale : 67 admis avec un seuil fixé à **11,83 sur 20**
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : 4 admis avec un seuil fixé à **12,11 sur 20**
- Spécialité analyste : 0 admis avec un seuil fixé à **10,00 sur 20**
- Spécialité animation : 3 admis avec un seuil fixé à **14,06 sur 20**
- Spécialité urbanisme et développement des territoires : 3 admis avec un seuil fixé à **13,67 sur 20**

Concours externe : **302 admis**

- Spécialité administration générale : 255 admis avec un seuil fixé à **11,27 sur 20**
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : 15 admis avec un seuil fixé à **10,27 sur 20**
- Spécialité analyste : 4 admis avec un seuil fixé à **10,08 sur 20**
- Spécialité animation : 10 admis avec un seuil fixé à **10,50 sur 20**
- Spécialité urbanisme et développement des territoires : 18 admis avec un seuil fixé à **13,42 sur 20**

Concours interne : **441 admis**

- Spécialité administration générale : 388 admis avec un seuil fixé à **11,83 sur 20**
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : 21 admis avec un seuil fixé à **13,19 sur 20**
- Spécialité analyste : 6 admis avec un seuil fixé à **11,28 sur 20**
- Spécialité animation : 17 admis avec un seuil fixé à **14,44 sur 20**
- Spécialité urbanisme et développement des territoires : 9 admis avec un seuil fixé à **14,00 sur 20**



Fait à Pantin le 1^{er} juin 2023

La présidente du Jury

Anne-Sophie DOURNES

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).